



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé qu'une consultation du public sera ouverte **du 13 mars 2017 au 10 avril 2017 inclus en mairie de Saint-Viance** sur la demande présentée par la société FRUINOV dont le siège social est situé au lieu-dit Le Marchadial 19500 Collonges-la-Rouge, relative à l'augmentation des capacités de production et l'extension d'une unité de transformation et de conservation de fruits située sur la ZAC de la Nau à Saint-Viance.

La production, actuellement de 9,5 tonnes/jours passera à 60 tonnes/jours. La superficie du site passera à 42 000 m² (22 000 m² actuellement) et la surface du bâtiment sera portée à 7 813 m² (2 972 m² actuellement).

Ce projet relève de la rubrique n°2220.B.2.a *Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale* de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant toute la durée de la consultation du public, chacun pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de Saint-Viance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet les jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir :

- **les lundi et samedi de 9h à 12h30 ;**

- **du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.**

Les observations pourront également être adressées au préfet par courrier (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie – 1 Rue Souham BP 250 19012 Tulle Cedex) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7 du code de l'environnement ou un arrêté de refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, la demande de l'exploitant, l'avis au public ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Corrèze à l'adresse suivante :
<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des relations avec les
collectivités locales

Claudine Lafarge